



AVIS DE CONCOURS 2027

Filière culturelle - Catégorie C (Femme/Homme)
(Arrêté d'ouverture n° 2026-135 du 6 août 2026)

Les Centres interdépartementaux de gestion de la Petite Couronne et de la Grande Couronne
de la région Ile-de-France, le Centre départemental de gestion de l'Yonne

Le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne (Centre organisateur)

CO-ORGANISENT

LE CONCOURS D'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2^e CLASSE

CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATE ET LIEU DES ÉPREUVES ÉCRITES	NOMBRE DE POSTES OUVERTS
Concours externe : Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 (ex niveau V) du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.	JEUDI 11 MARS 2027 dans les locaux de Centrex à Noisy-le-Grand (93)	64
Concours interne : Ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours de quatre années au moins de services publics effectifs, dont deux années au moins dans les services d'un musée, d'une bibliothèque, des archives, de la documentation ou des parcs et jardins et être en activité le jour de la clôture des inscriptions.		51
3^e Concours : Ouvert aux candidats qui justifient de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins, soit d'activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, soit de mandats en qualité de membre d'une assemblée délibérante d'une collectivité territoriale, soit d'activités accomplies en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Toutefois cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats, bénéficiant d'une décharge d'activité de services ou mis à disposition d'une organisation syndicale, soient prises en compte. Le cumul de plusieurs activités ou mandats peut être pris en compte dans le décompte de la durée de l'expérience nécessaire pour le 3 ^e concours, dès lors que ces activités ou mandats ne sont pas exercés sur les mêmes périodes. La durée des contrats d'apprentissage et celle des contrats de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.		10

**La période de préinscription en ligne, de demande et de retrait des dossiers est fixée
du 22 septembre au 28 octobre 2026 inclus.**

Les demandes d'inscription sont à effectuer par Internet via le portail national **www.concours-territorial.fr** ou sur le site **www.cdg77.fr**. ou à défaut, par courrier adressé au Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne,
10 Points de Vue, CS 40056, 77564 LIEUSAIN Cedex.

La date de clôture des inscriptions (date limite de dépôt de dossiers) est arrêtée au jeudi 5 novembre 2026.

Les dossiers d'inscription comportant les pièces demandées devront être transmis via l'espace sécurisé ou être postés avant minuit (le cachet de La Poste faisant foi) ou déposés à l'accueil du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne avant 17H00 à cette date (10 Points de Vue, CS 40056, 77564 LIEUSAIN Cedex).

**La Présidente du Centre départemental
de gestion de Seine-et-Marne
Maire d'Arville**

**Anne THIBAUT
Officier de l'ordre national du Mérite**